

CHRS Carteret

Rapport d'Activités

2023

alynea
samusocial69
Mettre l'exclusion dehors.

Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE.....	3
2. 2023 DANS LES GRANDES LIGNES.....	5
Faits marquants	5
Ressources Humaines	6
Evalution / démarche qualité	7
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE.....	8
4. LES NUITEES.....	9
Typologie des personnes accompagnées en 2023	10
• Sexe / âge (cumul sur l'année)	10
• Composition des ménages accueillis	10
• Caractéristiques des ménages accueillis	11
• Nationalité des personnes accompagnées.....	12
• Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif	12
• Ressources des personnes accompagnées en 2023.....	14
• Pour les internats : nombre cumulé de repas servi par an	14
5. L'ACCOMPAGNEMENT.....	15
• Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement	15
Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre.....	16
Les entrées	17
• Motifs	18
• Orientations des entrées effectuées	19
L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	20
• Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle	20
• Niveau de formation initiale des personnes orientées	20
• Ages des personnes orientées.....	20
• Mesures et étapes sur les personnes orientées.....	21
• Mesures à caractère « social »	21
• Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2020	21
• Handicap.....	21
Actions collectives.....	22
Les sorties	25
• Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)	25
• Les orientations des personnes sorties	26
• Les sorties vers du logement adapté.....	26
Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif	27
• Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023	27

•	Durée de séjour des personnes sorties en 2023	28
6.	PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS.....	29
7.	PAROLES DU TERRAIN	31
8.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	32

1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	CHRS CARTERET
Adresse	21 Rue St JEAN DE DIEU
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	0472762139/ 0678002340
Fax	
Email	Chrscarteret@alynea.org
Nom du directeur.trice - Général	Pascal Isoard-Thomas
Pôle de rattachement	Pole Hébergement Collectif
Nom du directeur.trice de pôle	ROBILLARD Laurence
Nom du chef.fe	I.JENDOUBI
N° finess	690022850
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	2007

CHRS Carteret

Permettre à des personnes inscrites depuis de longues années dans un processus de désaffiliation, souffrant de troubles psychiques et/ou d'addictions et pathologies duelles de s'autoriser à reprendre une place sociale, à retrouver confiance en soi et les autres, l'estime de soi également, suite à leur parcours d'errance et d'exclusion. Les personnes bénéficient ainsi d'un étayage important en vue de la mise en place d'un projet de réinsertion par le logement adapté à leurs envies, besoins, capacités et incapacités via celle d'aides diverses élaborées ensemble.

Chiffres clefs	
Capacité d'accueil	Nbre de places dispositif insertion :20 Nbre de places dispositif urgence :12 Place SAMU SOCIAL :2
Typologie d'accueil	Chambre individuelle avec sanitaire et douche/Cuisine collective/ Repas compris dans la prise en charge
Public cible	Hommes et couples avec problématiques addictives et psychologique. Personnes avec un parcours d'errance. Possibilité d'avoir un animal de compagnie. Depuis 2020, accueille de femmes avec un animal de compagnie.
Orientation	Orientation MVS et SAMU
Nbre de personnes accompagnées en 2023	43
Nbre d'admission	18
Nbre de sorties - et motif.	11(logement, pension de famille, résidence sociale, LAM)
Taux d'occupation	92%
Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP	
Financeurs	DDETS
Durée moyenne de séjour au 31.12.2023	16
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023	20
Nbre d'ETP au 31.12.2023	9,07

« Je prends un grand plaisir lors de ces cours ! Je suis toujours accueillie très chaleureusement par l'équipe, toujours prête à échanger et à motiver les personnes. Je les en remercie car cela facilite nos rendez-vous hebdomadaires et me permet d'être sereine sur la venue des élèves et leur implication.

Je sens les élèves heureux et très respectueux. Un bon lien amical s'est installé.

La durée d'une heure est correcte pourtant ces dernières séances, ils ont été surpris que ce soit déjà fini » (Intervenante bénévole)

2. 2023 DANS LES GRANDES LIGNES

Le taux d'occupation pour cette année est de 92%, il s'explique par le fait que nous avons eu beaucoup de sorties durant la fin d'année 2022.

Nous avons accompagné 43 personnes en 2023, nous avons accueilli 18 nouvelles personnes et onze personnes ont quitté notre structure.

Durée de séjour moyen au 31/12 : 16 mois

Durée moyenne de séjour des personnes sorties dans l'année : 20 mois

Faits marquants

Pour l'année 2023, le fait marquant est la difficulté de recruter. Nous avons eu du mal à trouver des candidats, et du coup nous avons dû faire appel à des intérimaires.

Travailler avec un taux de rotation élevé de l'équipe dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) peut présenter plusieurs défis et créer des nuisances :

-Difficulté à maintenir la cohérence : L'équipe doit constamment s'adapter aux nouveaux membres de l'équipe, ce qui peut entraîner des interruptions dans la prestation des accompagnements et une baisse de la qualité globale.

-Le renouvellement du personnel peut perturber le lien de confiance entre les résidents et le personnel, ce qui peut affecter leur accompagnement et créer des troubles dans le collectif.

-L'équipe restante doit gérer le stress supplémentaire lié à la charge de travail accrue : gérer les angoisses des résidents, refaire le maillage avec les partenaires.

-Ce qui devient de plus en plus difficile, c'est la transmission des pratiques dans un environnement avec un fort taux de rotation.

-Manque de continuité : Avec un personnel changeant, il peut être difficile de maintenir le sens et les apports des pratiques et des procédures établies.

L'élaboration est rendue complexe car n'ont ni l'expérience, ni le savoir-faire pour un accompagnement dans un CHRS comme le nôtre :

-Résistance au changement : Les nouveaux employés peuvent être réticents à adopter les pratiques existantes s'ils ne voient pas leur importance ou s'ils ont des idées préconçues sur la façon de faire les choses et des peurs quant aux personnes que nous accueillons.

-Perte de connaissances tacites : Les employés expérimentés qui quittent l'organisation emportent avec eux des connaissances tacites précieuses qui ne sont pas facilement transférables. Notamment en ce qui concerne les addictions et les troubles psychiques.

Malgré cette problématique, nous avons accompagné 43 personnes dont trois femmes avec un animal de compagnie. Nous avons eu beaucoup d'entrée en 2023, mais moins de sortie car beaucoup de personnes sont sortie en fin d'année 2022.

Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2023	En ETP inscrit au CPOM
Chef de service	1	0,77
Educateur Spécialisé	1	1
Assistante sociale	1	1
Maitresse de Maison	1	1
Moniteur éducateurs	4	4
Veilleur de nuit	1	1
CIP	1	0,30
Total	10	9,07

Le CHRS Carteret a connu des changements importants à plusieurs niveaux :

- Au niveau du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Carteret avec le renouvellement conséquent d'une partie de l'équipe de travailleurs sociaux.

Départ de salariés présent depuis plusieurs années qui a eu pour conséquence de déstabiliser l'équipe et de remettre en cause certaines pratiques mises en place depuis plusieurs années. En effet, la pratique et le savoir-faire se transmettaient de façon orale et sur le terrain. Chaque fois qu'un salarié partait, l'équipe prenait le temps de lui expliquer la prise en charge sur CARTERET et les différentes pratiques d'accompagnement. Or en 2023, nous n'avons pas pu continuer cette pratique car beaucoup de turn over.

L'équipe du CHRS Carteret a souhaité mettre en place des groupes de travail pour :

- Aider les professionnels du CHRS à se parler entre pairs et à partir des fonctions singulières de chacun de certains éléments ou de certains événements professionnels, notamment de ceux qui créent des tensions ou des incompréhensions entre professionnels.
- Favoriser l'articulation et la cohérence des pratiques et des actions des différents professionnels au sein de Carteret.

- Repérer et inventer quelques fondamentaux professionnels communs aux professionnels de Carteret susceptibles de faire culture professionnelle partagée.

Evaluation / démarche qualité

Nous avons eu une évaluation externe qui nous a permis de faire un point sur notre travail. L'évaluation a pu mettre en avant un accompagnement de qualité de la part de l'équipe. Mais également un accueil de qualité permettant aux personnes de pouvoir se poser et de se reconstruire. L'évaluation a mis en avant la qualité de prise en charge au niveau de l'accompagnement des addictions et de la réduction des risques.

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Le CHRS Carteret accueille des hommes seuls et des couples sans enfants, majeurs, avec ou sans animaux de compagnie. Il propose 34 places d'hébergement : 32 sur orientation de la Maison de la Veille Sociale (MVS) soit par la commission insertion ou urgence et 2 places réservées pour le public du SAMU Social.

Accueil en CHRS collectif avec chambre et sanitaires individuels, possibilité de prendre les repas offerts et/ ou de cuisiner son propre repas. Accueil d'hommes seuls, de couples ayant ou non des animaux et de femmes seules avec animaux inscrits dans un processus de désaffiliation, pouvant présentés des troubles psychiques et/ou des addictions. Il s'agit de s'autoriser à rompre avec l'exclusion et à retrouver une place sociale via l'accès au logement. Ces personnes sont le plus souvent victimes de rejet familial avant de souffrir du rejet sociétal, elles n'ont souvent plus de situation administrative à jour avec une perte des papiers et une absence de revenus, le projet du CHRS Carteret vise la question de la protection sous toutes ses formes qu'il s'agisse de mise à l'abri avec l'objectif de réinsertion sociale avec la reprise de la situation administrative, de l'accès aux soins, de la mise en place d'auxiliaire de vie, de la RdRD, de mesure de protection si besoin. La visée de cette protection étant l'accès au logement social ou dans des structures adaptées aux capacités et difficultés des personnes, afin que les personnes puissent rester à long terme dans un logement.

Cette question de l'accès à la protection est mise à mal par la société actuelle concernant les personnes les plus vulnérables, les administrations étant de plus en plus complexes à solliciter au guichet, les personnes étant renvoyées vers des supports de dématérialisation auxquels elles n'ont pas accès, y compris pour la demande de logement social. L'accès au logement à Lyon est d'ailleurs des plus problématiques, plus largement l'accès aux droits est remis en question en ce qui concerne la part de la population la plus démunie. L'étayage du CHRS Carteret avec un accompagnement physique dans toutes les démarches lorsque la personne le souhaite permet de faire entendre la voix de la personne et de mettre en avant la nécessité de la prise en compte de sa vulnérabilité. L'enjeu est bien celui de la lutte contre l'exclusion et les discriminations.

Cette année, nous avons accompagné beaucoup de personnes (43), nous avons également accueilli trois femmes avec un animal de compagnie.

Au vu de l'hétérogénéité du public de « Carteret » ainsi que des difficultés rencontrées par le personnel éducatif, le dispositif du projet personnalisé permet de prendre en charge la personne résidente dans sa globalité et toute sa complexité. Il permet aussi à la structure de concrétiser au mieux les suivis dans le respect d'une certaine continuité. Il est parfois question de gestion de pathologies complexes qui ne relèvent plus du registre des compétences de l'équipe éducative.

Le CHRS propose l'élaboration d'un projet personnalisé, coconstruit avec l'équipe éducative et le résident. Ce projet s'inscrit dans un accompagnement socio-éducatif, soutenu par des entretiens et des accompagnements réguliers. L'objectif du CHRS est la réinsertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement personnalisé interroge toujours les capacités de l'établissement à réunir les conditions nécessaires (matérielles, humaines, intellectuelles) pour accompagner au mieux les résidents et rendre leur quotidien acceptable. Il questionne leur niveau et leurs facultés afin de les considérer comme acteurs de leur quotidien plutôt qu'unilatéralement « objets de soin » et d'assistance.

4. LES NUITEES

Insertion :

Capacité (nombre de places)	2021	2022	2023
Nombre de nuitées réalisables	12410	12410	12410
Nombre de nuitées réalisées	12241	11783	11285
Taux d'occupation	98,64%	94,95%	92%

Le taux d'occupation a un peu baissé cette année pour plusieurs raisons :

-A la fin de l'année 2022 nous avons eu plusieurs sorties et les admissions se sont faites courant janvier et Février.

-Les personnes orientés dans nos structures mettent du temps à se mettre en lien avec nous.

-Les diagnostics n'étant pas à jour nous avons du mal à contacter la personne ou le référent de la personne. Le délai pour trouver la personne peut être assez loin parfois plusieurs semaines.

Typologie des personnes accompagnées en 2023

- **Sexe / âge (cumul sur l'année)**

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			%
	Féminin	Masculin	Total	
Tranche d'âge				
18 à 24 ans	1			
25 à 59 ans	12	27		
+ 60 ans		3		
Total	13	43		
%				

Nous portons toujours un intérêt aux tranches moins de 25 ans et plus de 60 ans, ce sont des personnes qui auraient dû être prises en charge dans d'autres structures, leur venue au CHRS Carteret parle de la difficulté de la société à protéger les plus vulnérables avec des liens socio-familiaux qui n'assurent pas cette protection voire au contraire mettent en danger en rejetant.

- **Composition des ménages accueillis**

	2021	2022	2023
Femme isolée		3	4
Homme isolé	24	35	23
Couple sans enfants	10	13	8
NB TOTAL de ménages	34	64	43
%			

En 2022 la part des personnes sans droits a été majorée d'où la présence de couples plus importante, le fait d'avoir pu reprendre un équilibre entre les personnes sans droits et les personnes en ayant a réduit cette part de couples

L'ouverture de l'accueil aux femmes isolées ayant des animaux a permis de noter le besoin en premier lieu, a permis également d'étoffer le groupe des femmes et le varier en second lieu, permettant sans doute à ces femmes de mieux appréhender leur situation psychosociale, de s'autoriser des temps de bien-être plus importants, de revoir les exigences culturelles et de s'ouvrir davantage aux autres s'enfermant moins dans leur logement et s'autorisant davantage à l'échange avec d'autres. La question des violences conjugales se travaille davantage, les autres hébergés s'autorisant à nous alerter lorsqu'ils en repèrent alors qu'auparavant ils pensaient ne pas avoir à s'occuper des femmes en couple. La présence de femmes seules a ainsi amené l'idée chez les hommes de devoir de protection vis-à-vis de toutes les femmes accueillies au CHRS.

- Caractéristiques des ménages accueillis**

	2021	2022	2023
Femme victime de violence			
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée		42	30
Personnes placées sous-main de justice		32	
Personnes présentant des troubles psychiques			22
Personnes victimes de violences			
Jeunes Majeurs (18-25)		5	1
Personnes en situation de grande marginalité		44	34
Personnes sortant d'incarcération		10	10
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)			
NB TOTAL de ménages			
%			

Se repèrent les spécificités de notre accueil soit celui de personnes désaffiliées ayant des addictions, des troubles psychiques. La part des pathologies duelles (addictions et troubles psychiques) est plus importante. La part des personnes en rupture de soins également. Ainsi l'accès au soin est une exigence et une priorité de notre accompagnement, d'où le partenariat important avec CMP, CHS, CSAPA, CAARUD et l'intervention des EMPP et équipe mobile du CSAPA du Griffon dans notre établissement. Cependant il est complexe d'amener au soin des personnes qui ont une pathologie duelle, les lieux de soins se renvoyant tout à tour la personne sans prise en charge. Pour exemple

les tentatives d'hospitalisation en CHS sont souvent mises à mal lorsque la personne a des addictions, y compris lorsque la SPDT est à l'œuvre.

- **Nationalité des personnes accompagnées**

	2021	2022	2023
Française	12	25	15
UE	12	24	16
Hors UE	15	15	12
Total	43	64	43
%			

Deux tiers de la population accueillie n'est pas français et rencontre des problèmes administratifs, sans droit au travail ni prestations sociales. Nombre d'entre elles ne parlent pas, ou maîtrisent insuffisamment la langue française et rencontrent des entraves dans l'accompagnement et la recherche d'emploi. Nous tentons de prendre en compte ces problématiques dans la construction du PP. En effet, nous mettons en place des cours de français dans notre structure (cours donnés par des bénévoles ou des travailleurs sociaux) et dans le droit commun (FLE, centre sociaux...).

- **Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif**

	2021	2022	2023
Titre de séjour	31	49	5
Sans papier	12	15	6
Total			
%			

Réinstaurer un équilibre entre les personnes sans papiers et les personnes avec droits permet de pouvoir mieux travailler la question de la solidarité dans le groupe des personnes hébergées, les difficultés des uns et des autres en s'appuyant sur leurs diverses capacités et ainsi affiner le travail sur l'autonomie c'est-à-dire la capacité à demander de l'aide.

Les personnes françaises viennent de manière plus importante sans CNI et sans ressources avec aucun suivi social voire aucune domiciliation. C'est l'indice d'une désaffiliation plus importante en lien avec la difficulté d'accès aux diverses administrations suite au COVID.

L'accompagnement des personnes à la demande d'un titre de séjour est de plus en plus complexe, les exigences de la préfecture croissent de manière exponentielle, leur absence de réponse laissant des personnes pendant de nombreuses années sous récépissé sans autorisation de travail ne leur permettant pas ainsi d'accéder véritablement à une place sociale pose question ; cependant le risque de faire un recours étant d'obtenir un refus de titre assorti d'une OQTF avec IRTF amène les personnes à ne pas en faire, à la grande joie de la préfecture. La dématérialisation a rendu les prises de rdv trop longue voire inaccessibles, nous sommes en lien avec Le Barreau de Lyon pour faire des remontées à la préfecture en tentant de négocier et d'obtenir davantage de possibles.

A noter l'inquiétude portant sur les personnes bénéficiant d'une mesure de protection. Tous les travailleurs sociaux de Lyon et toutes les assistantes sociales des CHS et hôpitaux de Lyon vivent au quotidien ces inquiétudes, le renouvellement de droits CPAM omis, la méconnaissance du droit au séjour sans interroger d'avocat ou de juriste, ne pas voir que certaines allocations ne sont plus versées et/ou ne pas interroger les services. Les cartes TCL qui ne fonctionnent pas mais il est dit aux personnes de voir avec une agence TCL plutôt que de s'en charger car la plupart du temps c'est un nouveau justificatif de ressource à fournir ce qui peut être fait par internet. Dès la prise de connaissance de la personne certains mandataires disent ne pas faire de renouvellement de droits, demandant de s'adresser aux assistantes sociales de secteur qui n'effectuent plus ce travail. Nous faisons bien souvent à la place des mandataires. Les personnes sont mises en danger et ne sont plus protégées. Est-ce à dire que les personnes relèvent de tutelles et non de curatelle prononcée le plus souvent ? Il ne s'agit pas d'apporter une critique aux mandataires, mais bien de trouver le moyen que les personnes qui n'ont pas la capacité de veiller au maintien de leurs droits puissent ne pas les perdre. En effet nous assurons une veille, mais lorsque les personnes quittent le CHRS, cette veille n'existera plus et qu'en est-il des personnes qui sont seules chez elles ? Nous savons que les mandataires sont souvent débordées, mais il existe des écarts de traitements importants en fonction des associations tutélaires voire des mandataires. Cependant comment pouvoir les sensibiliser car les personnes ont de moins à moins accès à un accueil en guichet, elles sont la plupart du temps renvoyées vers une démarche via internet ? Devrions-nous faire systématiquement un retour aux juges des tutelles qui disent ignorer cet état de fait.

- **Ressources des personnes accompagnées en 2023**

	2021	2022	2023
Sans ressources	24	41	15
Prestations sociales uniquement	6	8	10
Activité Salariée + prestations	3	5	13
Activité salariée seule	10	10	5
Autre			
Total	43	64	43
%			

A noter la difficulté des européens à obtenir des ressources car la MVS nous orientent souvent des personnes sans capacités de travail pour lesquelles nous faisons une demande MDMPH d'AAH, ils obtiennent ainsi une notification mais cet accès à l'AAH est invalidé par la CAF, les européens n'ayant pas droit aux prestations sociales s'ils n'ont jamais travaillé en France. Ainsi ces personnes sont soumises à ce paradoxe, ne peuvent accéder à des ressources et donc à un logement. Elles peuvent donc rester plusieurs années en CHRS, non par manque de motivation ou d'engagement mais par incapacité à répondre à ce paradoxe. Les personnes se dégradent alors souvent, perdant tout espoir d'accès à une place sociale.

- **Pour les internats : nombre cumulé de repas servi par an**

	2021	2022	2023
Nombre cumulé de PDJ	12241	11783	12241
Nombre cumulé de déjeuners	5475	5475	6000
Nombre cumulé de diners	12241	11783	12241
Total			
%			

Les repas sont fournis par le CHRS aux résidents, Ceux-ci sont composé de la manière suivante :

Le petit déjeuner, est mis en commun et à disposition de tous les résidents (il n'est pas réparti à la personne).

Le dîner est fourni par un prestataire Restalliance. Les menus sont proposés par la cuisine centrale, un temps a été pris avec des résidents de Carteret afin de permettre retour des hébergés sur la prestation (directement au représentant de l'entreprise).

Ils sont livrés par Restalliance, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Le dîner du dimanche étant préparé en commun avec des denrées achetées par le CHRS.

Les repas du midi ne sont pas effectués par les prestataires, ils sont composés en fonction des besoins avec des achats du CHRS, des livraisons de la banque Alimentaire et parfois la réutilisation des aliments non consommés du soir dans la mesure où cela est possible et pour éviter toute forme de gaspillage. Ils rassemblent en moyenne 15 personnes.

5. L'ACCOMPAGNEMENT

- **Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement**

Notre emploi du temps s'organise sur des cycles de 4 semaines. Deux binômes sont visibles : d'un côté 2 RVQC + 1 MM et de l'autre côté 2 RVQC + 1 RSE. Tous les RVQC interviennent sur des horaires d'internat. Le MM et la RSE sont en horaires de journée, exceptés les week-ends où ils sont positionnés sur des horaires de soirée et en cas de nécessité de remplacement. La RSA est disponible sur des horaires de journée du lundi au vendredi. La CIP n'est pas présente sur le site de Carteret mais elle peut être sollicitée à tout moment et se déplacer.

Nous avons une réunion d'équipe par semaine (mardi après-midi) où sont présents les RVQC, MM, RSE, RSA, chef de service ; une réunion partenaire toutes les 6 semaines ; une séance d'APP par mois. Des groupes de travail sont aussi proposés pour traiter des items particuliers ainsi que des points RSE/RSA/RVQC référents tous les 2 mois pour réfléchir ensemble sur les situations suivies.

Pour permettre une meilleure cohésion d'équipe, nous avons différents outils de communication : la relève, les mails, l'agenda, les dossiers des hébergés, les PP, le téléphone portable

Nos emplois du temps font que nous nous croisons, et que nous travaillons toujours avec notre trinôme. Les seuls moments ensemble sont les temps de réunion.

Malgré cette organisation, nous parvenons à communiquer et à nous transmettre les informations nécessaires (mots laissés sur le bureau, dans l'agenda, mails, etc.). Le point positif à Carteret est la communication circulante, au risque de parfois s'étendre un peu trop sur le temps de relève.

L'organisation de l'équipe s'est faite également au sein du CHRS Carteret en fonction du turn-over et des personnes composant l'équipe à l'instant T. Les REVQC, RSE et MM ont réalisés des accompagnements santé, emploi et autre lorsque cela est nécessaire dans l'accompagnement éducatif de la personne accompagnée. Les accompagnements sont fixés par le membre de l'équipe, de préférence par le REVQC de la personne accompagnée. Lorsqu'un accompagnement est impératif, nous prenons soin de consulter le planning pour qu'un collègue soit disponible, en particulier le REVQC de la personne accompagnée. Tous les 15 jours le planning des rendez-vous est vérifié et mis à jour en cas de problème

Une nouvelle trame de PP est maintenant en place et il faudrait qu'on investisse davantage cet outil pour y noter les démarches faites et ainsi alléger la relève, tout en écrivant dans celle-ci tout de même que la démarche a été faite.

Chaque RVQC est référent de plusieurs situations. Il n'y a pas de corréférence.

Lors de la réunion d'équipe, nous prenons un temps sur le PP afin que l'usage et le sens de ceux-ci soit compris de tous. En effet, c'est un document qui permet de centraliser les informations et de marquer les différentes étapes de la prise en charge de la personne ou du couple. C'est un document à remplir de manière régulière, il permet également de laisser des informations à ses collègues en cas d'absence.

Nous accompagnons petit à petit à l'autonomie les personnes hébergées en respectant leurs temporalités. Globalement, notre but est de fournir un sens à notre accompagnement. Par exemple, nous accompagnons les personnes à se rendre de manière autonome à leurs différents rendez-vous sans pour autant faire office de simple transporteur. En ce qui concerne l'organisation des accompagnements : chaque rdv est noté dans un agenda, transmis à l'oral et à l'écrit à la personne accompagnée, et rappelé s'il le faut. Cela permet de renforcer un soutien quotidien dans l'accompagnement des hébergés et l'avancée de leur situation.

L'organisation de l'équipe dans l'autodétermination est présente au travers des échanges informels et formels des équipes avec les hébergés. Le soutien moral de l'équipe éducative peut être vecteur de l'autodétermination des personnes accompagnées, à court, moyen, et long terme.

Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Le contrat de séjour : d'une durée de 6 mois renouvelable. Il est lu et signé en double exemplaire par le CDS et les personnes admises le jour de l'entrée dans les lieux. Le contrat précise la nature, la durée et les conditions de renouvellement. Il décrit les conditions d'accueil et de prise en charge, et fixe les engagements respectifs. Il informe de la réglementation liée à la participation financière et décline les différentes modalités de résiliation du contrat.

Les règlements de fonctionnement : Un format simplifié (avec des pictogrammes) pour les personnes avec les grandes règles et il est traduit dans plusieurs langues.

Le règlement de fonctionnement reprend les principes généraux de la prise en charge, fixe les règles de l'établissement, informe des droits de la personne et des sanctions possibles en cas de non-respect du règlement.

Le livret d'accueil :

Il comprend une présentation synthétique des différents services d'ALYNEA, le déroulement de la prise en charge, les articles de la charte des droits et liberté et des coordonnées urgentes utiles. Un plan et modalités d'accès au siège de l'association est également inclus. Ce document est remis lors de l'accueil des personnes.

La charte des droits et liberté :

Elle est affichée dans la salle commune

Le Projet Personnel Individualisé (PPI) :

Le PPI est présenté lors du RDV d'admission par le CDS il a pour objectif de rendre les personnes actrices de leur parcours au travers des objectifs qu'elles se fixent. Il est travaillé avec chacun des référents et sert de feuille de route dans l'accompagnement. Une synthèse en est faite un mois avant la signature de l'avenant au contrat de séjour.

Les entrées

Lorsque l'orientation provient de la MVS, un entretien de préadmission a lieu dans un délai court avec la personne et deux professionnels, la RSE et un REVQC, afin d'échanger sur le cadre de la prise en charge et l'accompagnement social proposé. Il s'agit d'évaluer avec elle si l'orientation est adaptée à ses envies, besoins, capacités et difficultés, et si tel est le cas, de donner l'envie à la personne de s'autoriser à s'envisager au CHRS. Une visite du site et d'une chambre a lieu pour finir. C'est l'occasion de percevoir les espaces de travail avec elle qui se profilent, les partenariats déjà en place voire ceux que nous pourrions dessiner, de penser un référent, d'élaborer son premier accueil en prenant en compte ses espoirs et ses craintes.

La personne doit nous recontacter le lendemain pour nous donner sa réponse. Nous donnerons la nôtre à l'issue de notre réunion d'équipe. Si la personne en est d'accord, l'entrée a lieu les jours suivants, avec une rencontre avec le chef de service, lequel lui

précise de nouveau les conditions d'accueil dans le cadre d'un échange avant la signature de contrat. Puis la personne intègre son espace de vie avec l'aide du maître de maison ou, en son absence, d'un collègue. L'occasion de déployer ce que nous avons pensé des conditions de son accueil bienveillant et rassurant par le biais d'un nouvel échange, d'une aide proposée à l'installation.

Lorsque l'orientation est portée par le Samu, l'entretien de préadmission se fera lorsque la personne se sentira prête. L'équipe nous contactera avec elle pour définir le rendez-vous de préadmission. La personne nous rend réponse le lendemain mais nous n'attendons pas la prochaine réunion pour lui donner la nôtre, elle fera suite de fait à la sienne avec une date d'entrée proche. L'entrée se fera donc selon la même dynamique que définie plus haut.

- **Motifs**

Expulsion locative	2021	2022	2023
Séparation / Divorce / Rupture familiale	1		
Fin d'hébergement (tiers)			
Squat / Hébergement insalubre	3	7	12
Maladie			
Errance / désocialisation / sortie de la rue		11	18
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile			
Fin de prise en charge urgence		6	2
Sortie de plan froid			10
Violences conjugales			
Demandeurs d'asile en cours de procédure			
En recherche d'emploi			
Logement insalubre habitable			
Sortie d'établissement spécialisé			1
Autre			
NSP			
Total			

Les motifs d'entrée sont identiques à ceux repérés les années précédentes. Cependant, plusieurs personnes mettent en avant la difficulté de plus en plus importante d'accès à des structures d'hébergement, des demandes déposées à la MVS voici plusieurs années, le fait de ne plus croire à une sortie possible de la rue malgré l'envie de se réfugier dans un lieu

sécurisé. Cet aspect induit un phénomène de répétition plus important et un deuil de la rue plus difficile encore à travailler durant l'accompagnement.

Pour quelques-uns, l'envie d'un logement travaillé seul au cours du temps dessine l'idée d'entrer en CHRS pour y accéder dans la réalité.

- **Orientations des entrées effectuées**

	2021	2022	2023
SIAO	8	22	38
Samu social 69	2	6	5
Total			

Pour cette année nous avons accueillis 5 personnes orientés par le SAMU Social sur leurs deux places. En effet l'équipe se mobilise pour permettre aux situations du SAMU de glisser dès que c'est possible sur une place insertion et ainsi leur libérer une place.

L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

- Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle**

Femme	Homme	Total
2	3	5

- Niveau de formation initiale des personnes orientées**

Niveau de formation	Nombre
Illétré, analphabète, non scolarisé	5
Niveau VI (avant 3ème)	
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	
Niveau IV (BAC)	
Niveau III (BAC+2)	
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	
Diplôme étranger non reconnu en France	
Total	

- Ages des personnes orientées**

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			%
	Tranche d'âge	Féminin	Masculin	
< 25 ans				
26 /35 ans			1	
36 / 45 ans	1	1		
46 / 55 ans			2	
> 55 ans				
Total				
%				

- Mesures et étapes sur les personnes orientées**

Redynamisation	4
Bilan, diagnostic	5
Projet Professionnel	2
Médiation partenaires socio-pro	3
Changement Référent RSA	
Orientation PLIE	
Suivi dans l'emploi/formation	
PERLE	

- Mesures à caractère « social »**

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap...)	2
Accès ou maintien des droits (Chômage, ASS, RSA...)	

- Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2020**

CDI	
CDD - 3 mois/ intérim	
Formation ou CDD de + 4 mois	
Formation Français	
Total	

Sur 5 personnes 2 ont pu intégrer les AAVA pour l'amorce d'une dynamique d'insertion professionnelle, porteur de handicap, l'étape est profitable pour l'évaluation de leur employabilité et leur permettre une réorientation vers le milieu professionnel le plus adapté possible.

- Handicap**

	2020	2021	2022
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)			2
Allocation adultes handicapés (AAH)			
Total			
%			

Actions collectives

Nous considérons le dispositif d'accès à la culture et aux activités tout aussi important que ceux dédiés à l'emploi, au logement ou aux soins. Cet accompagnement nous a permis cette année de proposer aux résidents malgré les conditions sanitaires, des actions individuelles ou collectives.

Les temps collectifs (en respectant les gestes barrières) ont donné l'occasion aux résidents de la structure de mieux se rencontrer, et d'appréhender autrement la différence. On constate une certaine solidarité pour venir en aide aux plus démunis.

Pour l'équipe, ces actions sont un outil supplémentaire dans l'accompagnement des personnes. La relation qui est possible dans ces espaces est différente et nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement proposé.

Ce sont surtout les retours faits par les personnes qui nous permettent de croire en l'intérêt de mettre en place ces actions socio-éducatives en lien avec la culture.

En effet, les participants ont confié avoir apprécié passer des temps hors institution avec l'équipe : on est sur une autre relation et des échanges plus libres.

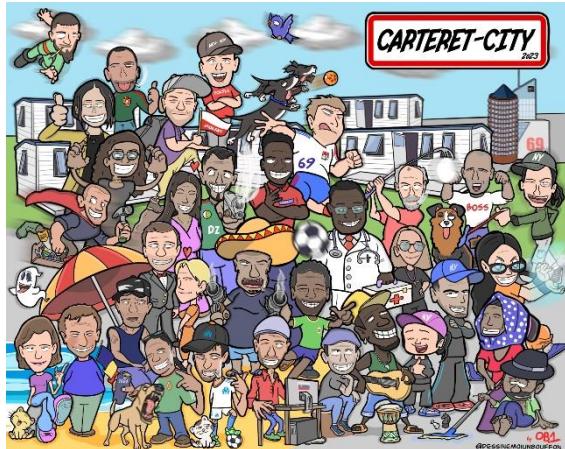
Ces différents temps nous permettent d'observer le comportement des personnes hébergées face :

- Aux contraintes (horaires, groupes, consommations)
- Engagement par rapport aux inscriptions en amont
- Prise d'initiative
- Echange avec des personnes extérieures
- Dépassement de soi
- A un échange d'opinion
- Sortir du CHRS et découvrir autrement Lyon et ses environs
- S'ouvrir à la Culture, au sport, à la nature

Tout au long de l'année 2023, l'équipe du CHRS Carteret a proposé différentes activités aux résidents.

Atelier artistique : production d'une fresque murale au sein du collectif, représentant les hébergés. Les objectifs furent les suivants : construction d'un premier lien avec un nouvel éducateur, augmentation de la confiance en soi, laisser une trace de soi à Carteret, embellissement du collectif. Chaque hébergé fût pris à part dans un temps imparti. Les questions posées furent les suivantes : "Comment rêves-tu d'être ? Comment souhaites-tu être représenté ?". Le résultat final est exposé au sein du collectif. L'impact de cette activité

s'est vu au travers de la réaction de chacun(es) des hébergés devant l'œuvre et de leurs échanges entre eux à son égard... L'impact de ce projet est également observable à travers l'œil extérieur : partenaires, intervenants extérieurs, visiteurs...



Journée des femmes : Restaurant, Sortie à Calicéo (piscine-spa), temps beauté au CHRS.

Sorties estivales : escapades dans les lacs de la région, village médiéval de Perouges...

Activité entretien jardinage : Dans des temps ponctuels, tantôt sur proposition de l'équipe éducative et tantôt par l'initiative des hébergés eux-mêmes. L'objectif est de responsabiliser les personnes accompagnées quant au respect et à l'entretien des parties collectives en vue de leur intégration dans leur future habitation. Eux-mêmes sont ainsi satisfaits d'évoluer au sein d'un environnement entretenu par leur biais.

Activités socio-linguistiques du Mardi matin - Isabelle Moine

Tous les mardis, un petit groupe de fidèles se réunit dans la salle de réunion pour un atelier de langage...de français...de convivialité !

Le retour des « élèves » est très positif et je les sens très attachés à ce cours.

Expressions variées : On aime apprendre, parler et écrire français !

Mes objectifs peuvent varier en fonction de personnes présentes. En règle générale :

savoir dialoguer, savoir prononcer correctement les sons, pratiquer la lecture, l'écriture.

J'utilise des fiches photocopiées et des jeux simples.

A chaque séance, les élèves parlent, répètent, lisent et écrivent.

Depuis septembre, 26 cours ont eu lieu. Une moyenne de 3,3 personnes par cours

Cette année, L et A ont été très présents à 92%, M à 80%, M à 50%, I 5%

G est venu 1 fois

Le respect des horaires est positif, les éducatrices allant les chercher.

Les sujets traités sont les suivants :

- La rentrée : être en forme au quotidien et portrait chinois
- Se présenter et savoir prendre rendez-vous
- Les verbes du 1^{er} groupe
- Préparer des cartes pour l'AG : l'hospitalité
- Dialogues : que préfères-tu ?
- La routine quotidienne
- Le jeu du portrait + jeu de dés
- La silhouette
- Description physique, vêtements
- Les défauts et les qualités
- Les nombres
- Les dizaines
- Le temps : jour, semaine, mois....
- Les catastrophes naturelles
- Les fruits et les légumes
- Les verbes d'action
- Le printemps
- Pâques/ le printemps
- Les professions
- La citoyenneté (Sujet proposé par Adrian)
- La France ses symboles
- Le 1^{er} mai fête du travail
- Les régions de France
- Lire une annonce d'offre d'emploi
- Les formes géométriques simples
- Les adverbes de lieu

Les progrès ne sont pas fragrants car ils ont des habitudes anciennes et fortement ancrées : mélange de leur langue, de l'anglais et du français. Cependant, ils sont très volontaires et actifs dans l'apprentissage. Je sens leur motivation et leur joie d'être là ! Ils sont capables de dire ce qu'ils ne comprennent pas et demandent des explications. Je peux alors utiliser le traducteur !

La durée d'une heure est correcte pourtant ces dernières séances, ils ont été surpris que ce soit déjà fini.

Les sorties

Avec la mise en place de priorité à l'accès au logement des services de logement d'abord, du Chez Soi, les jeunes majeurs et autres, les personnes hébergées en CHRS ont perdu quelque peu la leur puisque l'accès au logement via les ACIA est plus long pour elles.

L'accès en résidence sociale est plus complexe également puisque Aralis via la MVS n'accueille que les personnes sous DAHO dorénavant, ne restent donc que les ADOMA pour les autres personnes pourtant plus nombreuses, l'accès en pension de famille est trop long par manque de place, plus long encore celui en Résidence Accueil. Les personnes vulnérables sont donc mises à mal. Les personnes qui ont des animaux et qui craignent de vivre seules sont toujours défavorisées au sens où elles n'ont pas la possibilité de candidater dans des lieux semi collectifs qui n'autorisent pas les animaux.

- **Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)**

Accès aux droits	2021	2022	2023
Ressources trop faibles pour occuper un logement	4	7	6
Difficultés familiales / manque d'autonomie	3	6	7
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	2	5	5
Manque de place en logement adapté	3	4	3
Manque de place en logement autonome	5	3	6
Autres	10	9	6
Total	27	31	33

La sortie des personnes demande deux avis d'imposition, or les personnes à leur arrivée en CHRS n'ont la plupart du temps jamais déclaré leurs revenus. Les déclarations tardives demandent un traitement par le Trésor Public d'environ 9 mois ce qui retarde la possibilité de demander un logement. La difficulté voire l'incapacité de gestion du budget est prévalente et retarde l'accès possible au logement, il nécessite plus d'une année à la mise en place d'une mesure de protection passant par un signalement au procureur. Les

troubles du comportement peuvent parfois restreindre l'accès au logement également, le soin est alors complexe à appréhender, les personnes étant souvent dans le déni tandis que les structures médicales mettant en avant une psychopathie impossible à prendre en charge. Il nécessite dans ces conditions d'un temps plus long de préparation à la sortie. Faute de places en logement adapté, il nécessite davantage de temps de préparation à la sortie de personnes qui en relèvent mais devront pourtant renoncer à ce projet.

- **Les orientations des personnes sorties**

	2021	2022	2023
Errance / sans domicile			
Chez la famille / tiers			2
Héb. en structure	4	8	2
Logement adapté		2	
Logement autonome	1	10	2
- Dont parc public			
- Dont parc privé			
Etablissement spécialisé	2		
Rupture d'hébergement			
Autre	2	12	3
NSP	2		
Total	11		

Difficultés d'orientation pour les personnes souffrant de pathologies duelles, les structures en addictologie mettant en avant qu'ils ne s'occupent pas de maladie mentale et les structures médicales qu'elles ne s'occupent pas de toxicomanie, les personnes sont alors vouées à ne pas pouvoir solliciter de structures adaptées à leurs difficultés. Des lieux d'hébergement prenant en compte ces pathologies duelles sont à inventer.

- **Les sorties vers du logement adapté**

	2021	2022	2023
Sortie en FJT			
Sortie en FTM (pas d'abréviation svp)			
Sortie en pension de famille		1	1

Sortie en résidence accueil			
Sortie en logement loué à travers un dispositif IML, sous-location		1	
Sortie en résidence sociale		1	1
Total		3	2

Les sorties en logement adapté sont rendues difficiles par le manque de places. Aralis a stoppé les admissions car ils ont rénové de nombreuses structures devant reloger leurs résidents prioritairement, au niveau des résidences sociales, seul ADOMA pouvait répondre d'où la réduction drastique des places.

La MDMPH n'ayant pas suffisamment de places en foyer renvoient souvent sur les résidences accueil mais leurs places sont bien trop limitées puisque les personnes peuvent y rester définitivement donc peu de départs.

Les places en pension de famille sont limitées également puisque peu de départs également, l'attente est longue et les personnes se dégradent durant ce temps, perdant l'espoir.

La spécificité des personnes que nous accueillons est leur vulnérabilité, leur peur de se trouver seuls en logement, ils ont ainsi besoin pour une grande partie d'entre eux de logements adaptés. Ce manque de places s'il n'était pas reconstruit amènerait les personnes à faire des demandes de logements inadaptés à leur besoin avec le risque d'une mise en danger voire d'un retour à la rue dans la répétition de ce qu'ils avaient vécu avant leur arrivée au CHRS (mieux vaut être dehors au milieu des gens plutôt que seul dans son logement nous disent souvent les personnes).

Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

- **Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023**

Durée du séjour	2021		2022		2023	
	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 6 mois	9		20		4	
6 - 12 mois	4		13		12	
12 - 24 mois	14		10		12	
+ 24 mois	16		21		4	
TOTAL	43	100%	64	100%	322	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)			20		16	

- Durée de séjour des personnes sorties en 2023**

Durée du séjour	2021		2022		2023	
	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 8 jours						
8 jours - 6 mois	2		10		2	
6 - 12 mois	1		6		3	
12 - 24 mois	1		4		2	
+ 24 mois	7		15		4	
TOTAL	11	100%	35	100%	11	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)			14		20	

Au 31/12/2023, Le nombre de nuitées cumulées des 11 personnes sorties en 2023 est de :

6860 jours soit une durée de séjour moyenne de 596 jours ou environ 20 mois

Au 31/12/2023 », 32 personnes sont présentes au CHRS donnant un nombre cumulé de nuitées de : 14550 jours soit une durée de séjour moyenne de 455 jours ou environ 16 mois

6. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS

▪ **La maison de la veille sociale du Rhône**

 <p>Maison de la veille sociale du Rhône</p>	<p>Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome.</p> <p>Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.</p> <p>...</p>
---	--

▪ **Le Samu Social 69**

 <p>Des liens pour aller plus loin</p>	<p>Le Samu Social 69 dépend de l'association ALYNEA. En réponse aux signalements du 115, il assure maraudes et accompagnement social individualisé. Il a notamment pour mission d'aller à la rencontre des personnes pour lesquelles il est difficile de faire une demande d'hébergement et de les aider à se rapprocher du droit commun.</p> <p>Cette année, le Samu Social et le CHRS Cléberg ont poursuivi leur étroite collaboration dans l'intérêt des personnes hébergées.</p>
--	---

▪ **La banque alimentaire du Rhône**

	<p>La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage.</p> <p>Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'ALYNEA. Cela permet à Cléberg d'offrir des gouters quotidiens.</p>
Pause Diabolo - Le Mas	Pause Diabolo est un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) situé dans le 3ème arrondissement de Lyon. Encadrée par un responsable de service, l'équipe est composée d'un médecin, de deux postes infirmiers, d'une chargée de mission pour le laboratoire d'analyse de drogues, de travailleurs sociaux. Des professionnels et bénévoles peuvent intervenir ponctuellement au sein même du CHRS.

	
<p>CSAPA</p> <p><small>COREVIH</small></p> 	<p>Les CSAPA (Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) assurent, pour les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives ainsi que pour leur entourage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage ; dans ce cadre, ils peuvent mettre en place des consultations de proximité en vue d'assurer le repérage précoce des usages nocifs ; - la réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives ; - la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.
<p>CAARUD</p>	<p>Les CAARUD permettent également de favoriser l'accès aux soins, et d'aider les usagers de drogues dans leurs démarches.</p> <p>Un camion "rupture" passe une fois par mois dans la rue du CHRS Carteret.</p>

 <p>Polygone</p> 	<p>Dépend de l'association Alynéa. Cet organisme organise des permanences vétérinaires afin que les animaux de compagnie des personnes les plus démunies puissent avoir accès au soin.</p>
	<p>Créer les conditions d'accès au soin de droit commun des personnes à la rue et en très grande précarité. C'est d'aller à la rencontre des personnes qui n'iraient pas à la rencontre de la psychiatrie.</p> <p>Apport du soutien aux partenaires, aux travailleurs sociaux. Sur la métropole de Lyon, cela prend la forme d'un maillage, d'un filet de sécurité. Tous les travailleurs sociaux de Lyon qui travaillent dans l'urgence sociale peuvent nous appeler, pour ne serait-ce qu'évoquer une situation, ou si quelque chose est bloqué pouvoir en parler.</p>

7. PAROLES DU TERRAIN

" Nous aimons, avec mon mari, être à Carteret. Nous fessons des sorties au lac, à la piscine et on fait des activités bien-être"

" Quand je suis arrivée à Carteret, j'avais besoin d'un toit avec mon mari. Nous étions heureux de venir à Carteret et d'avoir des éducateurs pour nous aider"

" Il y a des gens méchants dehors, à Carteret on est protégé de la rue"

8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'équipe étant en reconstruction, nous allons retravailler notre projet de service.

Cette actualisation peut être l'occasion de valoriser les compétences et les savoir-faire spécifiques de l'équipe, d'interroger les écarts entre les pratiques écrites et les pratiques réelles et de produire un écrit commun transmissible qui face trace et référence pour l'équipe.

Actualiser un document écrit Projet d'établissement afin qu'il fasse :

- Traces de l'histoire de l'institution Carteret et de son évolution.
- Fonction de repères fondamentaux communs pour les professionnels du service
- Fonction de support de transmission des missions et de l'action professionnelle au sein de l'association Alynéa et auprès des tutelles et des partenaires et pour tout professionnel qui intègre le CHRS Carteret.

Nous allons également retravailler les plannings pour permettre un équilibre vie professionnelle et vie personnelle. En effet le travail en internat est assez difficile pour plusieurs raisons :

- Les situations sont compliqués et il faut une forte implication de l'équipe pour apaiser et rassurer les personnes.
- Le rythme de travail (plusieurs soirées et un weekend sur deux) ne permet pas une vie sociale satisfaisant.